



# CHARTRE des droits et libertés de la personne accueillie

# 1

## **PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION**

La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis.

# 2

## **DROIT À LA PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ**

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

# 3

## **DROIT À L'INFORMATION**

L'établissement me donne le livret d'accueil. Je dois être informé de mes droits.

# 4

## **DROIT DE CHOISIR**

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix. Je peux me faire aider par mes parents, mon tuteur, mon curateur, ou par une autre personne.

# 5

## **DROIT AU CHANGEMENT**

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.

# 6

## **DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX**

Si la justice l'autorise, je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille,
- être accompagné pour voir ma famille,
- inviter ma famille dans l'établissement.

# 7

## **DROIT À LA PROTECTION**

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.

# 8

## **DROIT À L'AUTONOMIE**

J'ai le droit :

- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.

# 9

## **PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN**

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

# 10

## **DROITS CIVIQUES**

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

# 11

## **DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE**

Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.

# 12

## **DROIT À LA DIGNITÉ ET À L'INTIMITÉ**

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :

- mon corps,
- mes sentiments,
- ma vie privée.